

La Parfumerie Moderne

application de la taxe par celui qui a seul pouvoir de fixer le prix de détail.

Que toute transaction entre fabricants et marchands de parfumerie en gros, et reconnus comme tels par le Syndicat, soit considérée comme affaire de matières premières et soumise à la

seule taxe de 2 % (chiffre d'affaire).

3° *En ce qui concerne les produits en vrac vendus à un tiers non grossiste :*

Que la taxe soit perçue chez le fabricant sur la base du prix de gros majoré de 20% étant indiqué que cette majoration représente le bénéfice normal

du vendeur ou de l'employeur, aucun prix de détail fixe ne pouvant être établi pour ces produits (Lotions, poudres de savon, crèmes et pommades au kilo, etc.) qui sont utilisés dans les salons de coiffure (frictions, massages, etc.), et non vendus en nature.

LE SÉNATEUR E. CHARABOT

M. E. Charabot a été nommé sénateur des Alpes-Maritimes à une très imposante majorité.

M. Eugène Charabot est né à Bar-sur-Loup (arrondissement de Grasse). Fils de cultivateurs, il fut élève de l'école communale de Bar-sur-Loup, puis du collège de Grasse, du lycée de Nice et enfin du collège Louis-le-Grand, à Paris.

Après avoir obtenu le grade de licencié ès-sciences et fait un stage au laboratoire de chimie analytique de la Faculté des Sciences à Paris, M. Charabot fut admis au laboratoire de chimie organique où, sous la direction de Wurtz, d'abord, de Charles Fridel, ensuite, fut soutenue si ardemment la lutte qui devait assurer le triomphe de la théorie atomique. Il y travailla, pendant dix ans, sous la direction de ses maîtres Charles Fridel et Haller, soutint ses thèses pour le doctorat ès-sciences et y effectua la plupart de ses travaux qui devaient ouvrir un champ nouveau aux applications dans le domaine des parfums.

Entre temps, M. Charabot était nommé professeur de chimie appliquée à l'École des Hautes Etudes Commerciales où il a enseigné jusqu'en décembre dernier et nommé inspecteur de l'enseignement technique.

En 1907, le ministre de l'Instruction Publique appelait M. Charabot à siéger au Conseil Supérieur de l'Enseignement technique et, en 1909, le nommait membre du Comité d'inspection de cet enseignement.

En 1908, M. Charabot, sans abandonner les fonctions qu'il occupait dans l'enseignement, s'engagea définitivement dans la carrière industrielle pour

entreprendre personnellement l'exploitation de ses travaux et découvertes scientifiques.

Elu membre de l'Académie d'Agriculture en 1921, et la même année appelé à siéger au Conseil général des Alpes-Maritimes, M. Eugène Charabot était récemment nommé, par M. le Ministre de la Guerre, membre de la Commission de Défense Nationale.

M. Eugène Charabot a été nommé Officier de la Légion d'Honneur, il y a deux ans, par le Ministre de l'Instruction publique (enseignement technique).

Les travaux scientifiques de M. Eugène Charabot doivent être répartis en trois groupes :

Travaux de chimie végétale et agricole ;

Travaux de chimie analytique ;

Travaux de chimie physique.

Ils ont été publiés, notamment, aux comptes rendus de l'Académie des Sciences, au Bulletin de la Société Chimique de France, aux Annales de chimie et de physique, etc., etc

Ils forment un peu plus de 50 mémoires, originaux absolument distincts, auxquels s'ajoutent de nombreux ouvrages scientifiques (soit seul, soit en collaboration) sur les parfums artificiels, les huiles essentielles, les applications de la chimie à la production des parfums, etc., etc...

M. E. Charabot peut rendre à sa petite patrie d'autant plus de services qu'il connaît mieux ses besoins.

L'industrie de la Parfumerie française tout entière applaudit à cette élection, elle espère que ses intérêts seront

sauvegardés et que sa prospérité sera d'autant mieux assurée qu'ils se confondent avec ceux de la France.

Bienvenue à M. E. Charabot.

La Rédaction.

En Esthonie

Il existe plusieurs fabriques spécialisées dans la préparation des produits pharmaceutiques qui, en même temps, s'occupent de la fabrication des parfums et cosmétiques.

Ces articles d'ailleurs sont peu demandés ici et la production locale suffit aux besoins du pays. Cela s'explique par le fait que la population qui, en majeure partie, est agricole, connaît encore assez peu l'usage des poudres et pommades pour la toilette. Le véritable client est le citadin.

Le tableau ci-après donne les importations de ces produits en Esthonie pour les années 1923 et 1924 :

Cosmétiques : 1923, 1.120 kilos, 0,5 millions marks esth. ; 1924, 2.137 kilos, 3 millions marks esth. Parfums à base d'alcool : 1923, 35 kilos, 0,1 millions marks esth. ; 1924, 540 kilos, 1,3 millions marks esth. Parfums et essences sans alcool : 2.050 kilos, 3,6 millions marks esth. ; 1924, 2.861 kilos, 5 millions marks esth.

Ces importations viennent surtout de France et d'Allemagne. L'importation des cosmétiques, des parfums, des spécialités pharmaceutiques et des produits d'hygiène n'est admise qu'après autorisation du Conseil de l'Hygiène Publique.